



MAIRIE
d'
ABIDOS
64150

Tél./Fax : 05 59 71 57 15
Mail : comabidos@cdg-64.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS**

Séance du Lundi 04 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mmes Martine BACARDATZ, Mélinda CAZALET, MM. Bernard CAZENAVE, Christian CHAFFANEL, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY.

Absents excusés : Mmes Karine AGRAFEIL, Morgane BUISSON, M. Bernard SICRE.

Mme Mélinda CAZALET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Clôture de la régie de recettes de la Salle Polyvalente d'Abidos

Le Maire,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 avril 2007 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'acte de création de la régie de recettes de la Salle Polyvalente d'Abidos en date du 06 avril 2007 ;

Considérant que le règlement d'utilisation de la Salle Polyvalente ne prévoit plus la location à titre payant de cette salle et des différentes salles qui la composent ;

- DÉCIDE

ARTICLE PREMIER – La régie de recettes de la Salle Polyvalente d'Abidos instituée auprès du SGC Mourenx-Orthez et de la Commune d'Abidos est clôturée à compter du 04 juillet 2022,

ARTICLE 2 – En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 – Le Maire et le comptable public assignataire de la Commune d'Abidos sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

- TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	07
Nombre de suffrages exprimés	07
Votes : Contre	0
Pour	07
Date de convocation	: 28 juin 2022
Date d'affichage	: 04 juillet 2022